4-Annexes

Tome 2

ANNEXES SANITAIRES

COMMUNAUTÉ Touraine-Est Vallées

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2025
portant approbation du PLUi

Communauté Touraine-Est Vallées

Vincent MORETTE
Président de Touraine-Est Vallées

atu. Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

Communauté Touraine-Est Vallées

commune d'Azay-sur-Cher

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	3089
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*+ 0,2%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*1458*
		Dont résidences principales	*1324*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	61
		Dont logements vacants	*73*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: L'assainissement des eaux usées sur la commune d'Azay-sur-Cher est gérée par le syndicat intercommunal adduction eau potable et assainissement Azay-sur-Cher / Véretz. La gestion est déléguée à Véolia. Le réseau, de type séparatif, rejoint deux stations distinctes, une principale située à Véretz, et une station autonome, en bordure est d'Azay-sur-Cher.*

- Sources *: Annexe sanitaire du PLU en vigueur (2017), Portail de l'assainissement (assainissement.gouv)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*SIAEPA d'Azay-sur-Cher - Véretz*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage	✓
		Existence d'un plan de réseau	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	*2 994*
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2007)	*325*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*29,8 %*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau	***60***
		Type de réseau	*Séparatif/unitaire*
	Dysfonctionnements	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	• *Quelques points noirs sur le réseau nécessitant des curages réguliers (RAD, 2018)* • *Dépassement rédhibitoire en MES (112 mg/L contre 85 mg/L règlementaire) sur la station la Voie Creuse (RAD, 2018)* • *Difficultés ponctuelles liées aux terrains argileux limitant les capacités d'infiltration et entrainant des eaux parasitaires dans les réseaux destinés à l'eau usée (Atelier eau, 2022)* • *Entrée d'eau claire dans les canalisations du réseau lorsque le Cher est en charge (Atelier eau, 2022)*

	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	*30/120*	
		Taux de renouvellement du réseau en 2020 sur 5 ans	-	
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	-	
Stations d' épuration	**Description du patrimoine**	Nom de la station	*La Voie Creuse*	*Beauregard*
		Localisation	*Athée-sur-Cher*	*Véretz*
		Année de mise en service	*2008*	*2009*
		Commune raccordée	*Azay-sur-Cher*	*Azay-sur-Cher, Véretz*
		Type de traitement	*Disques biologique et stockage des boues liquides*	*Boue activée aération prolongée, table d'égouttage*
		Point de rejet	*Le Cher*	*Le Cher*
		Production de boues	*0 TMS/an*	*140 TMS/an*
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*70 EH*	*10 000 EH*
		Charge maximale en entrée en 2021	*0 EH*	*5 859 EH*
		Capacité résiduelle en 2021	*70 EH*	*4 141 EH*
		Taux de capacité résiduelle en 2021	*100%*	*41,4 %*
	Dysfonctionnement notables	Existence de dysfonctionnements notables	✓	-
		Détails	*Quelques dépassements rédhibitoires en MES*	-
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement 2021	✓	✓
		Conformité en performance 2021	✓	✓

Principes d' évolutions retenus	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« *Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur.* » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « *Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.* ». De même pour les eaux de piscine « *L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté.* ».
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 2 zones AU dont la programmation prévoit entre 95 et 110 logements. La capacité en EH est de 10 070 EH.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : Le réseau d'assainissement pluvial est géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement d'Azay-sur-Cher / Veretz. Des débordements lors d'orages ont été signalés sur cette commune lors des ateliers élus du PLUi ayant eu lieu en mars 2022.

- *Sources : Annexe sanitaire du PLU en vigueur (2017), Extrait du Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire des communes d'Azay-sur-Cher et de Veretz (2019)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Azay-sur-Cher*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire des communes d'Azay-sur-Cher et de Véretz (2019) : « Une augmentation et une densification de l'habitat aura obligatoirement pour conséquence une augmentation des surfaces imperméabilisées, ainsi qu'une augmentation des volumes d'eaux pluviales à collecter. Par conséquent, il convient d'étudier l'impact du développement de ces zones ou des parcelles constructibles sur le fonctionnement du réseau d'eaux pluviales, afin d'établir des préconisations spécifiques et adaptées à tout futur projet d'aménagement. »		
	Dysfonctionnement	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Débordement lors d'orages*
Principes	**Principe de gestion**	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : La compétence alimentation en eau potable est gérée par le SIAEPA Azay-sur-Cher / Véretz. Un captage constitué de trois forages en activité est présent sur la commune d'Azay-sur-Cher, et alimente les deux communes du syndicat. La gestion est déléguée à Véolia.

- Sources : *RAD 2021, Annexe sanitaire du dernier PLU en date (2017), Arrêté préfectoral des 3 forages présents sur la commune (2019)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*SIEAPA d'Azay-sur-Cher - Véretz*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un schéma de distribution	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Desserte	Commune desservies	*Azay-sur-Cher, Véretz*
		Nombre d'habitants desservis (Azay-sur-Cher)	*3 158*
		Nombre d'abonnés en 2021 (Azay-sur-Cher)	*1 485*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-

Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	*Duvellerie*	*Duvellerie*	*Duvellerie*
		Nom du forage	*F1*	*F3*	*F4*
		Localisation	*Azay-sur-Cher*	*Azay-sur-Cher*	*Azay-sur-Cher*
		Type de masse d'eau exploitée	*Souterraine*	*Souterraine*	*Souterraine*
		Masse d'eau exploitée	*Cénomanien*	*Turonien*	*Turonien*
		Captage de type prioritaire	✕	✕	✕
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	*09/10/2022*	*09/10/2022*	*28/01/2019*
		Volume de prélèvement autorisé en 2020	*90 m³/h*	*20 m³/h*	*40 m³/h.*
		Volume prélevé en 2020	*300 485 m³*	*54 344 m³*	*72 260 m³*
		Capacité résiduelle de production en 2020	-	-	-

Stockage et réseau	**Description du patrimoine**	Nombre d'ouvrages de stockage	*1*
		Détail des ouvrages de stockage	*Le Bouchelin - réservoir*
		Capacité de stockage	*300 m³*
		Longueur du réseau	*126 km de réseau sur les communes d'Azay-sur-Cher et de Veretz*
	Dysfonctionnement	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Qualité de l'eau distribuée en bout de réseaux : présence de composés, dureté* *Pas de rechargement de nappe au niveau communale car absence de remontées géologiques, précaution à prendre quant aux prélèvements dans la nappe du Cénomanien*

Indicateurs de fonctionnement sur les communes d'Azay-sur-Cher et de Veretz	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	*80*
	Rendement du réseau de distribution	*82,7%*
	Indice linéaire de perte en réseaux	*1,97 m³/jour/km*
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	*805 mètres linéaires*
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*100%*
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*100%*

➲ Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des deux communes du syndicat sont résumés ci-dessous*.

*schéma à adapter selon données disponibles

Principes d' évolutions retenus	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*

Principes d' évolution retenus	-

Zonage et réseau d' assainissement des eaux usées

Zonage et réseau d' assainissement des eaux pluviales

Zonage et réseau d' eau potable

Défense incendie

commune de Chançay

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	*1131*
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*-0,1%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*537*
		Dont résidences principales	*472*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	*22*
		Dont logements vacants	*44*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: L'assainissement des eaux usées sur est géré en régie par la commune. Le réseau est de type séparatif et rejoint la station d'épuration de la commune.*
- Sources *: RPQS 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Schéma directeur d'assainissement des eaux usées (juin 2024) ; Notice sanitaire du PLU en vigueur (2019)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Chançay*
		Mode de gestion	*Régie*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	-
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extraits du Schéma directeur des eaux usées (2024) La station d'épuration, qui présente une capacité organique de 1100 E.H. en situation normale et de 5300 E.H. en période de vendanges, sera en mesure de traiter les charges organiques attendues à long terme. La station d'épuration, qui présente une capacité hydraulique de 275 m3/j en situation normale, sera en mesure de traiter les charges organiques attendues à long terme. Pour 2020 et 2021, d'importants départs de boues sont suspectés. Ils résulteraient d'extractions insuffisantes du fait de la saturation de la filière boues. Des taux de boues très élevés, de 10 à 15 g/l, ont en effet régulièrement été mesurés dans le bassin d'aération. L'absence de solution pérenne pour le stockage / la valorisation des boues engendre donc une baisse des performances épuratoires de la station d'épuration et des risques de pollution du milieu récepteur.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	*463*
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2006)	*88*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*18%*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau	*14,3 kilomètres de réseau*
		Type de réseau	*Séparatif*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✕
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*

	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	*30/120*
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	-
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	-
Stations d' épuration	**Description du patrimoine**	Nom de la station	*Station d'épuration de Chançay*
		Localisation	*Rue de l'Aubé, Chançay*
		Année de mise en service	*2008*
		Communes raccordées	*Chançay*
		Type de traitement	*Boue activée aération prolongée (très faible charge) Stockage boues liquides*
		Point de rejet	*La Brenne*
		Production de boues	*5 TMS/an*
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*5 300 EH / Hors vendange 1100 EH*
		Charge maximale en entrée en 2021	*2 489 EH*
		Capacité résiduelle en 2021	*2 811 EH / hors vendange – 1389 EH*
		Taux de capacité résiduelle en 2021	*(53% / 126 % hors vendange)*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Gestion des boues problématique, STEP ne pouvant mettre en place l'oxygénation des boues (Atelier eau, 2022)*
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
		Conformité en performance en 2021	✓
Principes d' évolutions	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».	

Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 1 zone AU dont la programmation prévoit entre 20 et 25 logements minimum. Hors vendange la capacité restante de la STEP estimée est de 126%. Aussi, la DDT lors de son jugement de la conformité du système d'assainissement de 2024 a pointé la non-conformité du système en raison du dépassement de la norme pour l'azote global et du nombre de mesure insuffisant. Concernant le dépassement de la norme en azote, il a eu lieu lors des vendanges lors du traitement des effluents. L'aération a été augmentée ce qui n'a pas permis une nitrification adéquate. Concernant les mesures d'autosurveillance insuffisante, il s'agit d'un problème technique lié au transport. Pour 2020 et 2021, d'importants départs de boues sont suspectés. Ils résulteraient d'extractions insuffisantes du fait de la saturation de la filière boues. Des taux de boues très élevés, de 10 à 15 g/l, ont en effet régulièrement été mesurés dans le bassin d'aération. L'absence de solution pérenne pour le stockage / la valorisation des boues engendre donc une baisse des performances épuratoires de la station d'épuration et des risques de pollution du milieu récepteur. Des travaux pour remédier à ce problème sont envisagés en 2025/2026 en lien avec le STECAL Ncy.
Assainissement individuel	**-**

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur est géré en régie par la commune. Le réseau est de type séparatif et rejoint la station d'épuration de la commune. La commune n'est pas dotée d'un schéma directeur des eaux pluviales.*

- Sources *: : RPQS 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Schéma directeur d'assainissement et plan de zonage (1998) ; Notice sanitaire du PLU en vigueur (2019)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Chançay*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	-		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Ruissèlements importants dans certains hameaux (Atelier eau, 2022)*

Principes	**Principe de gestion**	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.
	Exutoire des eaux pluviales	-

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentatio en Eau potable (SIAEP) de Reugny-Chançay. La gestion est déléguée à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. 1 forage en activité est présent sur la commune et l'alimente.*

- Sources *: RAD 2021, DUP du forage des Vaux ; Notice sanitaire du PLU en vigueur (2019)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*SIAEP de Reugny-Chançay*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	×
		Existence d'un schéma de distribution	*En cours de réalisation*
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Desserte	Commune desservies	*Chançay* *Nazelle Negron* *Reugny*
		Nombre d'habitants desservis (Chançay)	*1 158*
		Nombre d'abonnés (Chançay)	*570*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-
Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	*Chançay - Les Vaux*
		Nom du forage	*Les Vaux*
		Localisation	*Chançay*
		Type de masse d'eau exploitée	*Souterraine*
		Masse d'eau exploitée	*Cénomanien*
		Captage de type prioritaire	×
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	*28/04/1998*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	*1 200 m³ / jour*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-
		Volume prélevé	91 431 m³
		Capacité résiduelle de production en 2021	-

Stockage et réseau	**Description du patrimoine**	Nombre d'ouvrages de stockage	*2*	
		Détail des ouvrages de stockage	La Fosse Mignot réservoir	Les Vaux - bâche
		Capacité de stockage	*200 m³*	*300 m³*
		Longueur du réseau	*90,8 km*	
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓	
		Détails	*Sécurisation de l'approvisionnement : pas d'interconnexion existante actuellement*	
	Indicateurs de fonctionnement sur les communes de	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	*95*	

Chançay Nazelle Negron et Reugny	Rendement du réseau de distribution	*93,4 %*
	Indice linéaire de perte en réseaux	*0,43 m³/jour/km*
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	*0,92% du réseau*
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*100%*
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*100%*

➲ Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des trois communes sont résumés ci-dessous.

Principes d' évolutions retenus	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*

Principes d' évolution retenus	-

Réseau d' assainissement des eaux usées

Réseau d' assainissement des eaux usées

Schéma n°6 : Carte de zonage de la vallée de Vaux et des secteurs environnants
Echelle 1/5 000ème
VAUX
LA CROIX ROUGE
LA FONTE D'EAU
Commune de Vernou-sur-brenne
(aval de la vallée de Cousse)
Site de traitement
NB : La mise en place d'un site de traitement conjoint avec la vallée de Cousse (commune de Vernou-sur-Brenne), ne modifie pas le tracé des réseaux de collecte, ni l'implantation optimale du site de traitement.
Seul le dimensionnement des ouvrages de traitement sera modifié.
Légende :
Périmètre de protection éloigné d'un captage AEP
Secteurs assainis collectivement (réseaux existants)
Secteurs assainis de manière individuelle
Secteurs assainis de manière semi-collective :
Réseau de collecte des effluents :
(collecte séparée des eaux pluviales)
- gravitaire
- sous pression
Poste de refoulement
Site de traitement (domestique + viticole)

Réseau d' eau potable

Commune : Reugny
Carte n° 2 sur 5
VEOLIA
D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY
RESEAU D'EAU POTABLE
LEGENDE
Ouvrage
Forage
Surpression
Usine de traitement
Réservoir
Réservoir (sur tour)
Hydrant
Bache Incendie
Poteau Incendie
Equipement Spécifique
Clapet
Purge
Ventouse
Vidange
Debitmetre
Vanne
Ouverte
Fermée
Canalisation
Limite communale

Commune : Chançay
Carte n° 3 sur 5

VEOLIA

D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY

RESEAU D'EAU POTABLE

LEGENDE

Ouvrage
- Forage
- Surpression
- Usine de traitement

Réservoir
- Réservoir
- Réservoir (sur tour)

Hydrant
- Poteau incendie

Equipement Spécifique
- Clapet
- Purge
- Ventouse
- Vidange
- Débitmètre

Vanne
- Ouverte
- Fermée

Canalisation

Limite communale

Commune : Reugny
Carte n° 4 sur 5
VEOLIA
D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY
RESEAU D'EAU POTABLE
LEGENDE
Hydrant
Poteau Incendie
Equipement Spécifique
Purge
Ventouse
Vidange
Vanne
Ouverte
Fermée
Canalisation
Limite communale

Commune : Chançay
Carte n° 5 sur 5
VEOLIA
D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY
RESEAU D'EAU POTABLE
LEGENDE
Hydrant
Bache incendie
Poteau incendie
Equipement Spécifique
Purge
Ventouse
Vidange
Debitmetre
Vanne
Ouverte
Canalisation
Limite communale

commune de Larcay

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	*2501*
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*+ 0,5%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*1145*
		Dont résidences principales	*1063*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	*29*
		Dont logements vacants	*53*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: L'assainissement des eaux usées sur la commune de Larcay est géré par la commune. La gestion se fait en régie. La commune ne possède pas de station d'épuration, le réseau, de type séparatif, rejoint la station d'épuration La Babinière localisée sur la commune.*

- Sources *: Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Extrait du dernier schéma directeur assainissement eaux usées en date (2021)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Larcay*
		Mode de gestion	*Régie*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	-
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur (2021) Suite aux investigations complémentaires, des secteurs ont révélés d'importants dysfonctionnements (présence de complexes racinaires, ruptures ou fissures ouvertes). Le programme de travaux présenté dans ce document doit permettre de rétablir un fonctionnement optimal des réseaux d'assainissement et ainsi éviter à la fois l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes et la perte d'effluent dans le sol.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	-
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2005)	*27*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*14,8 %*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau	-
		Type de réseau	-
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Difficultés ponctuelles liées aux terrains argileux limitant les capacités d'infiltration et entrainant des eaux parasitaires dans les réseaux destinés à l'eau usée (Atelier eau, 2022)* *Entrée d'eau claire dans les canalisations du réseau lorsque le Cher est en charge (Atelier eau, 2022)*

	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	-
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	-
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	-

Stations d' épuration	**Description du patrimoine**	Nom de la station	*La Babinière*
		Localisation	*Larcay*
		Année de mise en service	*1997*
		Communes raccordées	*Larcay*
		Type de traitement	Filtres à Sables Procédé avancé de réduction de la production de boues
		Point de rejet	*Cher*
		Production de boues	*0 TMS/an*
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*80 EH*
		Charge maximale en entrée en 2021	*0 EH*
		Capacité résiduelle en 2021	*80 EH*
		Taux de capacité résiduelle en 2021	*(100%)*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
		Conformité en performance en 2021	✓

Principes d' évolutions retenus	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 1 zone AU avec une programmation de 163 logements. La capacité restante en EH est de 80EH. Le territoire est également raccordé à la STEAP de La Riche qui a une capacité restante de 51 000 EH.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : La gestion des eaux pluviales sur la commune de Larçay est gérée par la commune.
- Sources *: Zonage d'assainissement des eaux pluviales 2020*

Généralités

Gestion	Unité de gestion	*Larcay*
Planification	Existence d'un schéma directeur	-
	Existence d'un zonage	✓
	Existence du plan des réseaux	✓
	Existence d'un plan informatisé SIG	-

Extrait du zonage (2020)

Le secteur d'étude présente deux zones au fonctionnement hydrologique et hydraulique bien distinct :

- Le centre-ville de Larçay

Forte imperméabilisation des sols favorisant la formation du ruissellement, mais une topographie très plate qui limite son évacuation ;
Collecte des EP assurée par des canalisations principalement unitaires. Très peu de fossés à ciel ouvert sont présents sauf en périphérie ;
Gestion des débits de pointe par surverse au milieu naturel via les déversoirs d'orage du réseau d'assainissement ;
Quelques dispositifs de rétention-régulation des débits d'EP en temps de pluie.

- Le secteur rural

Faible imperméabilisation des sols, mais en profondeur, la nature des sols est souvent argileuse ou rocheuse. Par conséquent, lors des épisodes pluvieux longs, lorsque le sol est saturé en eau, il y a formation de ruissellement en surface. Le relief, parfois très vallonné, entraîne une évacuation rapide vers l'aval des écoulements et la formation de thalwegs ;
Collecte des EP assurée principalement par des fossés à ciel ouvert ;
Peu d'ouvrage de rétention-régulation des EP, mais il existe de nombreux plans d'eau qui peuvent éventuellement jouer un rôle tampon lors d'orage en période sèche lorsque leur niveau est bas.

Des dysfonctionnements et des aménagements à réaliser sont présentés dans le document :

Figure 18 : **Plan des aménagements projetés**

Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables Détails	✓ *Débordement lors d'orages*

Principes

Principe de gestion	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.
Exutoire des eaux pluviales	-

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par la commune de Larcay. La gestion des eaux usées est faite en régie. Aucun captage n'est présent sur la commune.*

- Sources *: RPQS 2021, Extrait du dernier schéma directeur assainissement des eaux usées en date (2021) ; Extrait du rapport d'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable (2021)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Larcay*
		Mode de gestion	*Régie*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	-
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un schéma de distribution	✓
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur assainissement des eaux usées (2021) « Il n'existe aucun captage sur la commune de Larçay. Le captage le plus proche se situe sur la commune de Saint Avertin. Il s'agit du captage Graviers, situé à environ 400 m en aval du poste de relèvement des Graviers. » **Extrait du rapport d'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable (2021)** « Depuis le 1er janvier 2017, l'eau que nous distribuons est achetée à Tours Métropole Val de Loire. Elle est pompée sur deux sites de Saint-Avertin : la station de Rosnay et la station de l'écorcheveau. De plus, Tours Métropole Val de Loire nous fournit un apport en eau provenant de la ville de Tours en fonction des besoins. »		
	Desserte	Commune desservies	*Larcay*
		Nombre d'habitants desservis	*Environ 2 526*
		Nombre d'abonnés	*1 280*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	*52*
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	*Dans la mesure où le risque n'est pas défini par la commune, il ne peut être affirmé ou infirmé la conformité du poteau/bouche à incendie par le bureau d'études. (Extrait du rapport d'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable (2021)*
Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	-
		Nom du forage	-
		Localisation	-
		Type de masse d'eau exploitée	-
		Masse d'eau exploitée	-
		Captage de type prioritaire	-
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	-
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	-
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-
		Volume prélevé	-
		Capacité résiduelle de production en 2021	-
	Description du patrimoine	Nombre d'ouvrages de stockage	*1*

	Détail des ouvrages de stockage	Château d'eau
	Capacité de stockage	*210 m³*
	Longueur du réseau	*28 385 ml*
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
	Détails	*Qualité de l'eau distribuée en bout de réseaux : présence de composés, dureté* *Pas de rechargement de nappe au niveau communale car absence de remontées géologiques, précaution à prendre quant aux prélèvements dans la nappe du Cénomanien*
Indicateurs de fonctionnement	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	-
	Rendement du réseau de distribution	*81,9 % (2017)*
	Indice linéaire de perte en réseaux	*2,2 m³/jour/km (2017)*
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	*0,55% du réseau en moyenne entre 2012 et 2016*
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*100%*
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*100%*

➲ Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable de la commune de Larcay sont résumés ci-dessous.

Princi	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.

Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m^3, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m^3 par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m^3 (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*

Principes d' évolution retenus	-

Réseau d' assainissement des eaux usées

Réseau d' eau potable et défense incendie

Réseau d' assainissement des eaux pluviales

commune de La-Ville-aux-Dames

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	*5593*
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*+ 1,3%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*2451*
		Dont résidences principales	*2321*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	*45*
		Dont logements vacants	*85*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: L'assainissement des eaux usées sur la commune de La-Ville-aux-Dames est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. La commune ne possède pas de station d'épuration, le réseau, de type séparatif, rejoint la station d'épuration Grange David localisée sur la commune de la Riche.*

- Sources *: RAD 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Annexe sanitaire du dernier PLUi en date (2009)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*La-Ville-aux-Dames*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait de l'annexe sanitaire du PLU en vigueur (2009) Le réseau de collecte des eaux usées s'étend sur la quasi-totalité du territoire communal et est raccordé au réseau d'assainissement collectif de Saint-Pierre-des-Corps. Les nouvelles opérations seront raccordées au réseau d'assainissement collectif, ainsi que trois foyers de la rue Mado Robin actuellement en assainissement autonome.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	*1 371*
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2008)	*26*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*3,8 %*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau	*30 917 mètres linéaires de réseau*
		Type de réseau	*Séparatif*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✕
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	*82/120*
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	*0,87 %*

		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	*12,94 u / 100 km*
Stations d' épuration	**Description du patrimoine**	Nom de la station	*Tours, La Riche La Grange David*
		Localisation	*La Riche La grande David*
		Année de mise en service	*1972*
		Communes raccordées	*Ballan Mire* *La-Ville-aux-Dames* *Chambray-les-Tours* *Joué-les-Tours* *Tours* *Notre-Dame-d'Oe* *Saint-Avertin* *La Membrolle-sur-Choisille* *Rochecorbon* *Parcay-Meslay* *Saint-Cyr-sur-Loire* *Saint-Pierre-des-corps* *Larcay* *La Riche* *Mettray* *Saint Genouph* *Fondettes*
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Centrifugation Dénitrification Déphosphatation
		Point de rejet	*Loire*
		Production de boues	*6 300 TMS/an*
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*393 330 EH*
		Charge maximale en entrée en 2021	*342 325 EH*
		Capacité résiduelle en 2021	*51 005 EH*
		Taux de capacité résiduelle en 2021	*13%*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
		Conformité en performance en 2021	✓
Principes d' évolutions retenus	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».	
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 3 zones AU dont la programmation est de 45 à 70 logements. La capacité restante est de 51 005 EH.	

Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : Le réseau d'assainissement pluvial est géré par les services techniques municipaux.de la commune de La-VIlle-aux-Dames. Aucun dysfonctionnement notable n'a été signalé sur cette commune lors des ateliers élus du PLUi ayant eu lieu en mars 2022.

- Sources *: Extrait du dernier schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales en date (2011) ; Annexe sanitaire du dernier PLUi en date (2009)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*La-Ville-aux-Dames*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur (2011) Un entretien adapté du réseau permettra l'amélioration pérenne des conditions hydrauliques et la bonne évacuation des effluents pluviaux. **Extrait de l'annexe sanitaire du PLU en vigueur (2009)** La commune de La Ville-aux-Dames dispose d'un réseau d'assainissement séparatif. L'assainissement pluvial est présent dans tout le bourg et dans la plupart des écarts quand il s'avère nécessaire. Près de 70% du réseau des eaux pluviales est en passage busé correspondant aux secteurs urbanisés de la commune. Quatre fossés majeurs dans les espaces agricoles permettent d'absorber une partie de l'eau pluviale et de ralentir le rejet dans les cours d'eau de la Loire et du Cher.		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✕
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
Principes	**Principe de gestion**	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est géré par la commune de La-Ville-aux-Dames. La gestion est déléguée à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. Trois forages en activité sont présents sur la commune et l'alimentent.*

- Sources *: RAD 2021, Annexe sanitaire du dernier PLUi en date (2009)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*La-Ville-aux-Dames*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un schéma de distribution	-
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Desserte	Commune desservies	*La-VIlle-aux-Dames*
		Nombre d'habitants desservis	*5 613*
		Nombre d'abonnés	*2 509*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	*54 (2019)*
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-

Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	*La Bouillardière*	*La Bouillardière*	*La Bouillardière*
		Nom du forage	*forage 1*	*forage 3*	*forage 4*
		Localisation	*La-Ville-aux-Dames*	*La-Ville-aux-Dames*	*La-Ville-aux-Dames*
		Type de masse d'eau exploitée	*Souterraine*	*Souterraine*	*Souterraine*
		Masse d'eau exploitée	*Alluvions et Turonien*	*Alluvions et Turonien*	*Alluvions et Turonien*
		Captage de type prioritaire	×	×	×
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	*29/07/1996*	*29/07/1996*	*29/07/1996*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	*75 m3 /h en hiver et 50 m3 /h en été*	*80 m3 /h*	*60 m3 /h*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-	-	-
		Volume prélevé	*4 507m^3*	*25 629m^3*	*254 608 m^3*
		Capacité résiduelle de production en 2021	-	-	-

Stockage et réseau	**Description du patrimoine**	Nombre d'ouvrages de stockage	*2*	
		Détail des ouvrages de stockage	La Bouillardière - réservoir	La Bouillardière - réservoir
		Capacité de stockage	*500 m^3*	*2000 m^3*
		Longueur du réseau	*55 km*	
	Dysfonctionnements communiqués lors	Existence de dysfonctionnements notables	✓	

des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Détails	*Qualité de l'eau distribuée : dépassement du seuil de polluant au Sélénium l'été, lorsque les concentrations sont plus importantes du fait du moindre volume d'eau*
Indicateurs de fonctionnement	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	*95*
	Rendement du réseau de distribution	*93 9%*
	Indice linéaire de perte en réseaux	*1,28 m³/jour/km*
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	*0,82% du réseau sur l'année 2021*
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*100%*
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*43,75%*

➲ Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable de la commune de La-Ville-aux-Dames sont résumés ci-dessous.

Principes d' évolutions retenus	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*

Principes d' évolution retenus	-

Réseau d' assainissement des eaux usées

Zonage d' assainissement des eaux pluviales

Réseau d' assainissement des eaux pluviales

RESEAU EAUX PLUVIALES

PLU

[LA VILLE-AUX- DAMES]

ECHELLE : 1/5000e

Réseau d' eau potable

Communauté Touraine-Est Vallées

commune de Monnaie

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	*5593*
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*+ 1,3%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*2451*
		Dont résidences principales	*2321*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	*45*
		Dont logements vacants	*85*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: L'assainissement des eaux usées sur la commune de Monnaie est géré par la commune. La gestion est déléguée à SAUR. Le réseau, de type séparatif, rejoint la station d'épuration communale Monnaie, Les Champs.*

- Sources *: RPQS (2021) ; Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Acutalisation du zonage d'assainissement (2016) ; Questionnaire préalable (2021) ; Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement de la commune de Monnaie (2021)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Monnaie*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	*SAUR*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait l'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement de la commune de Monnaie (2021) Le traitement par membrane est très efficace et permet de protéger correctement le cours d'eau durant les étiages. Cependant, les surcharges hydrauliques liées aux eaux claires parasites entrainent des passages au by-pass de la station pour protéger les membranes, engendrant ainsi des déversements vers le milieu naturel. Les flux cumulés dépassent donc les normes. La mise en place du décanteur lamellaire aura pour effet d'augmenter la capacité de traitement et ainsi d'éviter les rejets au milieu naturel.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	*1 592*
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2006)	*263*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*19 %*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau (hors pluvial)	*23 183 mètres linéaires de réseau*
		Type de réseau	*Séparatif*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Eaux parasites dans les réseaux collectifs (Atelier eau, 2022)*

			Dégradation des réseaux induite par les mouvements de terrains différentiels liés aux sols argileux (Atelier eau, 2022)
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	*75/120*
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	*0,85 %*
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	*8,627 u / 100 km*
Stations d' épuration	**Description du patrimoine**	Nom de la station	*Monnaie, Les Champs*
		Localisation	*Monnaie*
		Année de mise en service	*2011*
		Commune raccordée	*Monnaie*
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Filtres plantés de roseaux
		Point de rejet	*La Choisille de Monnaie*
		Production de boues	*55 TMS/an*
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*5 600 EH / Hors vendange 2 307 EH*
		Charge maximale en entrée en 2021	*3 293 EH*
		Capacité résiduelle en 2021	*2 307 EH / -986 EH hors vendange*
		Taux de capacité résiduelle en 2021	*(41,2 % / 143% hors vendange)*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✕
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
		Conformité en performance en 2021	✓
Principes d' évolutions retenus	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».	
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 3 zones AU dont la programmation est de 101 logements au minimum. La capacité restante estimée est de de – 986 EH actuellement. La DDT lors de son jugement de la conformité du système d'assainissement de 2024 a pointé la non-conformité du système en raison du déversement au point A2, A5 et mauvaises performance (dépassement des valeurs rédhibitoires). La ville s'engage à mettre en œuvre la plus vertueuse des solutions. Depuis le changement de membranes, les résultats d'analyse sont satisfaisants.	
	Assainissement individuel	-	

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : La gestion des eaux pluviales sur la commune de Monnaie est gérée par la commune. La saturation de l'exutoire récurrente de la Choisille, en amont de la ville de Monnaie constitue un dysfonctionnement notable ayant été signalé sur le réseau d'eau pluviale de la commune.

- Sources *: Questionnaire préalable (2021) ; Schéma directeur des eaux pluviales (2018)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Monnaie*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur (2018) Les eaux pluviales des projets d'urbanisation future seront tamponnées. La limitation du ruissellement peut être envisagée sous la forme d'un traitement global consistant en la réalisation d'un bassin de rétention unique pour le sous bassin versant considéré (gestion collective). La mise en place de rétention sur ces zones d'aménagement futures permettra de ne pas perturber l'évacuation des eaux du réseau communal, après aménagement de certains tronçons.		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Saturation de l'exutoire récurrente de la Choisille, en amont de la ville de Monnaie (Atelier eau, 2022)*

Principes	**Principe de gestion**	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.
	Exutoire des eaux pluviales	-

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par la commune de Monnaie La gestion est délégué à la SAUR pour la production, le transfert et la distribution. Deux captages en activité sont présents sur la commune de Monnaie et l'alimentent.*

- Sources *: RAD (2021) ;Questionnaire préalable (2021) ; Etude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (2019)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Monnaie*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	*SAUR*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un schéma de distribution	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Desserte	Commune desservie	*Monnaie*
		Nombre d'habitants desservis	*4 697*
		Nombre d'abonnés	*2 040*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-

Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	*Bourg Monnaie*	*Lieu-dit : la Pièce de Fontenay*
		Nom du forage	*F1 - Bourg*	*F2 – Fontenay*
		Localisation	*Monnaie*	*Monnaie*
		Type de masse d'eau exploitée	*Souterraine*	*Souterraine*
		Masse d'eau exploitée	*Cénomanien*	*Cénomanien*
		Captage de type prioritaire	✕	✕
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	*15/12/1997*	*07/11/1997*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	*1 000m³/jour*	*1 600m³/jour*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-	-
		Volume prélevé	*181 630 m³*	*47 107 m³*
		Capacité résiduelle de production en 2021	-	-

Stockage et réseau	**Description du patrimoine**	Nombre d'ouvrages de stockage	*3*		
		Détail des ouvrages de stockage	*Monnaie Réservoir*	*Fontenay Bâche*	*Monnaie Bâche*
		Capacité de stockage	*200 m³*	*500 m³*	*500 m³*
		Longueur du réseau	*78,7 km linéaire*		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓		
		Détails	*Difficulté à atteindre les objectifs du SDAGE de diminution des prélèvements car augmentation de la population*		
		Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	*120*		

Indicateurs de fonctionnement sur les quatre communes	Rendement du réseau de distribution	*89,78%*
	Indice linéaire de perte en réseaux	*0,82 m³/jour/km*
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	*0 mètres linéaires sur l'année 2021*
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*100%*
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*94,1%*

- Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable de la commune sont résumés ci-dessous.

Principes d' évolutions retenus	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*

Principes d' évolution retenus	-

Zonage d' assainissement des eaux usées

Echelle : 1/8 000°

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MONNAIE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

CARTE DE DELIMITATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Légende

- Délimitation du zonage 2010
- Délimitation du zonage 2016

En dehors de ce périmètre, les zones relèvent de l'assainissement non collectif

Zonage non collectif

Réalisation : Avril 2016

Echelle : 0 25 50 75 100

Echelle : 1/18 000

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONNAIE

Réseau d' assainissement des eaux usées

Maître d'ouvrage :
Commune de MONNAIE

Opération :
SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

EF Etudes
4,rue Galilée
BP 4114
44341 BOUGUENAIS
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
www.ef-etudes.fr

Plan du réseau d'assainissement

Avril 2016

Echelle : 1:14 000

Réseau d' assainissement des eaux pluviales

Département d'Indre et Loire

Ville de Monnaie

INDRE & LOIRE

Schéma directeur des eaux pluviales

Indice	Date	Nom	Modification	Vérification
A	12/11/2018	QH	Version initiale	PH

Fond de plan élaboré par : Voir le phasage dans le logiciel / Fond de plan : extraits d'Envirn pour la commune, calée indicatif — Code DAO :

Etat des lieux de l'existant

Numéro de plan : 1

Numéro d'affaire :	Echelle :		
17NCL017	1:1 000	suez	
Date : 12/11/2018	Chef de projet : HF	Dessiné par : QH	Vérifié par : HF

LEGENDE

Réseau pluvial	Ouvrages	Administratif
Canalisation	Regard tampon	Bâti
Dalot	Exutoire	Parcelle
Fossé	Bassin de rétention	Cours d'eau

APERCU

ORIENTATION DU PLAN

N

ECHELLE GRAPHIQUE

0 100 200 300 400 m

Réseau et zonage d' eau potable

Département d'Indre et Loire

Commune de MONNAIE

Ville de Monnaie

Etude Patrimoniale du réseau d'eau potable

Schéma de distribution d'eau potable

Indice	Date	Nom	Modification	Vérification
B	11/07/2017	FM	Ajout des Lieux-dit et rectification mineures de présentation	MF
A	29/05/2017	FM	Version initiale	MF

Fond de plan dressé par : Comité départemental pour ordinaux / Fond de plan cadastral fourni par la commune / intercommunalité de commune — Code DAO :

Schéma de distribution de la commune de Monnaie

Numéro de plan : 1

Numéro d'affaire : 16NCL141	Echelle : 1:12 000	BARGE Agence Centre	SUEZ	Agence Centre Val de Loire 1 rue Jean Monnet 18 de TOURS TA Rue du Luxembourg BP 27327 37073 TOURS Cedex 2 - France Tél. +33 47 51 21 21 Courriel : barge@suez.com
Date : 29 mai 2017	Chef de projet : F MANEUVRIER	Dessiner par : F MANEUVRIER	Vérifier par : M FAIGNANT	

LEGENDE

Fond de plan :
- Cadastre
- Bâti
- Bâti
- PARCELLE

Eléments du PLU :
- Zone de renouvellement Urbain
- Secteur économique
- Zone d'urbanisation future
- Enveloppe_Urbaine

Thématiques de la carte :
- Réseau d'eau potable
- Schéma de distribution

ORIENTATION DU PLAN

N

ECHELLE GRAPHIQUE

200 0 200 400 600 800 1000 m

commune de Montlouis-sur-Loire

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	*10895*
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*+ 0,5%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*4975*
		Dont résidences principales	*4659*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	*49*
		Dont logements vacants	*267*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: L'assainissement des eaux usées sur la commune de Montlouis-sur-Loire est géré par la commune. La gestion est faite en régie. La commune possède un réseau de type séparatif, l'acheminement des eaux usées conduit à la station d'épuration communale « le Pas d'amont ».*

- Sources *: RPQS 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Montlouis-sur-Loire*
		Mode de gestion	*Régie*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	-
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✕
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	*5 781*
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2005)	*74*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*22,9%*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau	*83,5 km de réseau*
		Type de réseau	*Séparatif*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✕
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	*82/120*
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	*0,61 %*
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	*12,94 u / 100 km*
S		Nom de la station	*Le Pas d'Amont*

	Description du patrimoine	Localisation	*Montlouis-sur-Loire*
		Année de mise en service	*1996*
		Commune raccordée	*Montlouis-sur-Loire*
		Type de traitement	*Boue activée aération prolongée (très faible charge)* *Dénitrification* *Déphosphatation* *Filtration à bande*
		Point de rejet	*Loire*
		Production de boues	*138 TMS/an*
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*16 000 EH*
		Charge maximale en entrée en 2021	*9 650 EH*
		Capacité résiduelle en 2021	*6 330 EH*
		Taux de capacité résiduelle en 2021	*39,5%*
	Dysfonctionnements signalés dans le RPQS de 2021	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Quelques non-conformités sont présentes sur le réseau, mais les volumes d'eaux claires arrivant à la station sont minimes et ne perturbent pas le fonctionnement du traitement.*
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
		Conformité en performance en 2021	✕
Principes d' évolutions retenus	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».	
	Stations d'épuration	Le PLUi prévoit 1 zone AU dont la programmation est de 450 logements. La capacité restante est de 6330 EH.	
	Assainissement individuel	-	

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : Le réseau d'assainissement pluvial est géré par la commune de Montlouis-sur-Loire. Aucun dysfonctionnement notable n'a été signalé sur cette commune lors des ateliers élus du PLUi ayant eu lieu en mars 2022.

- Sources *: Extrait du dernier schéma directeur d'assainissement pluvial en date (2011)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Montlouis-sur-Loire*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur (2011) La Ville de MONTLOUIS-SUR-LOIRE abrite 10 000 habitants environ et couvre un territoire de près de 2 500 ha. Ce territoire est drainé en grande partie par le Filet, affluent du Cher, et, dans une moindre mesure, au Nord par la Loire, donc l'impact des ruissellements d'eaux pluviales peut engendrer une dégradation de la qualité de l'eau en l'absence de traitement ad-hoc..		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✕
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
Principes	**Principe de gestion**	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est gérée par la commune de Montlouis-sur-Loire. La gestion est faite en régie. Six forages en activité sont présents sur la commune et l'alimentent.*

- Sources *: RPQS 2021, Extrait du dernier schéma directeur d'alimentation en eau potable en date (2018)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Montlouis-sur-Loire*
		Mode de gestion	*Régie*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	-
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un schéma de distribution	✕
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur (2018) L'objectif de ce schéma directeur est d'atteindre un rythme de renouvellement proche de 1.6% à l'horizon 2030. Un rythme de 1.6% par an permettra de renouveler l'ensemble du patrimoine sur une période de 60 ans.		
	Desserte	Commune desservie	*Montlouis-sur-Loire*
		Nombre d'habitants desservis	*11 145*
		Nombre d'abonnés	*5 781*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune d'après le dernier Schéma directeur d'alimentation en eau potable en date (2018)	*185*
		Taux de conformité des hydrants sur la commune d'après le dernier Schéma directeur d'alimentation en eau potable en date (2018)	*100%*

Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	*Nappe alluviale de la Loire*					*La Gazellerie*
		Nom du forage	*Puit 1*	*Puit 4*	*Puit 5*	*Puit 6*	*Puit 7*	*Puit 8*
		Localisation	*Montlouis-sur-Loire*	*Montlouis-sur-Loire*	*Montlouis-sur-Loire*	*Montlouis-sur-Loire*	*Montlouis-sur-Loire*	*Montlouis-sur-Loire*
		Type de masse d'eau exploitée	*Souterraine*	*Souterraine*	*Souterraine*	*Souterraine*	*Souterraine*	*Souterraine*
		Masse d'eau exploitée	*Alluvions*	*Alluvions*	*Alluvions*	*Alluvions*	*Alluvions*	*Cénamonien*
		Captage de type prioritaire	✕	✕	✕	✕	✕	✕
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	*21/09/1995*	*21/09/1995*	*21/09/1995*	*21/09/1995*	*21/09/1995*	*21/09/1995*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	*45 m3/h - 900 m3/j*	*80 m3/h - 1 600 m3/j*	*80 m3/h - 1 600 m3/j*	*60 m3/h - 1 200 m3/j*	*47 m3/h - 940 m3/j*	*250 m3/h - 5 000 m3/j*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-	-	-	-	-	-
		Volume prélevé	*235 024 m^3*	*188 864 m^3*	*188 864 m^3*	*144 681 m^3*	*60 316 m^3*	*23 395 m^3*
		Capacité résiduelle de production en 2021	-	-	-	-	-	-

Stockage et réseau	**Description du patrimoine**	Nombre d'ouvrages de stockage	*2*
		Détail des ouvrages de stockage	Bâche semi-enterrée / Bondésir - Réservoir sur Tour
		Capacité de stockage	*1200 m³* / *1500 m³*
		Longueur du réseau	*103,18 km*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
	Indicateurs de fonctionnement	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	*50*
		Rendement du réseau de distribution	*88,49%*
		Indice linéaire de perte en réseaux	*1,95 m³/jour/km*
		Renouvellement des réseaux d'eau potable	*0,65% du réseau sur l'année 2021*
		Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*100%*
		Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*100%*

➲ Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable sur la commune de Montlouis-sur-Loire sont résumés ci-dessous.

Principes d' évolutions retenus	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.

Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*

Principes d' évolution retenus	-

Zonage et réseau d' assainissement des eaux usées

Zonage d' assainissement des eaux pluviales

Réseau d' eau potable

Montlouis sur Loire

Schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable de la commune de Montlouis sur Loire

Carte des années de pose

Réalisé par :	OLS
Date :	24/02/2015
Validé par :	SEC

commune de Reugny

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	*1755*
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*+ 1,2%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*790*
		Dont résidences principales	*693*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	*43*
		Dont logements vacants	*53*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: L'assainissement des eaux usées sur la commune de Reugny est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. Le réseau est de type séparatif, il rejoint la station d'épuration Les Rouchères de la commune de Reugny.*

- Sources *: RAD 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Etude diagnostique du système d'assainissement (2020), schéma directeur assainissement (2024)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Reugny*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	✓
	Extrait du schéma directeur d'assainissement (2024) La station d'épuration, qui présente une capacité organique recalculée de 1200 E.H. et une capacité hydraulique recalculée de 170 m3/j, est adaptée à la charge organique reçue mais fonctionne en surcharge hydraulique pour la moindre pluie. Une diminution du volume d'eaux claires parasites d'infiltration et de la surface active est nécessaire.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	*471*
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2006)	*277*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*36,5 %*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau	*9 kilomètres de réseau*
		Type de réseau	*Séparatif*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Quelques points noirs sur le réseau nécessitant des curages réguliers (RAD, 2019)*
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	*30/120*

		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	*0,00 %*
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	*22,68 u / 100 km*
Stations d' épuration	**Description du patrimoine**	Nom de la station	*Reugny, Les Rouchères*
		Localisation	*Reugny*
		Année de mise en service	*1986*
		Communes raccordées	*Reugny*
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Stockage boues liquides
		Point de rejet	*La Brenne*
		Production de boues	*0 TMS/an*
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*1 350 EH*
		Charge maximale en entrée en 2021	*0 EH*
		Capacité résiduelle en 2021	*1350 EH*
		Taux de capacité résiduelle en 2021	*(100%)*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Gestion des boues, capacité de stockage des boues quasiment atteinte, nécessité de mettre en place un nouveau plan d'épandage (RAD, 2019 ; Atelier eau, 2022)*
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
		Conformité en performance en 2021	✓
Principes d' évolutions retenus	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».	
	Stations d'épuration	Le projet de PLUi prévoit 1 zone AU dont la programmation est comprise entre 30 et 35 logements. La station d'épuration est adaptée aux charges organiques attendues à moyen et long terme mais sera en surcharge hydraulique. Une diminution du volume d'eaux claires parasites d'infiltration et de la surface active est nécessaire. La DDT lors de son jugement de la conformité du système d'assainissement de 2024 a pointé la non-conformité du système en raison du dépassement de la norme phosphore et du point A2 à équiper. Concernant le dépassement de phosphore, il s'agissait d'un dépassement ponctuel qui a été ajusté très rapidement. Les objectifs sur le phosphore ont été largement atteint sur l'année 2025. Concernant le point A2 à équiper, une procédure de consultation sera lancée par la commune afin de lever cette pénalité en 2025 voire 2026.	
	Assainissement individuel	-	

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Reugny est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. Le réseau est de type séparatif, il rejoint la station d'épuration Les Rouchères de la commune de Reugny. La commune n'est pas dotée d'un schéma directeur des eaux pluviales.*

- Sources *: Portail de l'assainissement (assainissement.gouv) ; Etude diagnostique du système d'assainissement (2020), schéma directeur assainissement (2024)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Reugny*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	-
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur d'assainissement (2024) Il est proposé au maître d'ouvrage de privilégier la gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement et de réaménagement. La gestion intégrée s'applique également dans le cas de réseaux unitaires ; il est ainsi recommandé d'étudier, en premier lieu, la déconnexion des eaux pluviales de voirie avant d'envisager la mise en séparatif par construction d'un nouveau collecteur.		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
Principes	**Principe de gestion**	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est géré par la commune de Reugny. La gestion est déléguée à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. Deux forages en activité sont présents sur la commune et l'alimentent.*

- Sources *: RAD 2021, DUP des forages F1 et F2 de « Touchareau » (1998)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Reugny*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✕
		Existence d'un schéma de distribution	*En cours de réalisation*
		Existence d'un zonage	-
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	✓
	Desserte	Commune desservies	*Reugny*
		Nombre d'habitants desservis (Reugny)	*1 741*
		Nombre d'abonnés (Reugny)	*829*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-

Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	*La Touchareau*	
		Nom du forage	*forage 1*	*forage 2*
		Localisation	*Reugny*	*Reugny*
		Type de masse d'eau exploitée	*Souterraine*	*Souterraine*
		Masse d'eau exploitée	*Séno-turonien*	*Séno-turonien*
		Captage de type prioritaire	✕	✕
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	*26/08/1998*	*26/08/1998*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	*320 m³ / jour*	*440 m³ / jour*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-	-
		Volume prélevé	*96 844 m³*	
		Capacité résiduelle de production en 2021	-	-

Stockage et réseau	**Description du patrimoine**	Nombre d'ouvrages de stockage	*2*	
		Détail des ouvrages de stockage	La Touchareau - réservoir	Le Melotin - bâche
		Capacité de stockage	*300 m³*	*10 m³*
		Longueur du réseau	*91 km*	
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓	
		Détails	*Sécurisation de l'approvisionnement : pas d'interconnexion existante actuellement*	
	Indicateurs de fonctionnement sur les communes de Reugny ; Chançay et Nazelle Negron	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	*95*	
		Rendement du réseau de distribution	*93,4 %*	

	Indice linéaire de perte en réseaux	*0,43 m³/jour/km*
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	*0,92% du réseau*
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*100%*
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*100%*

➲ Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des trois communes sont résumés ci-dessous.

Principes d' évolutions retenus	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*

Principes d' évolution retenus	-

Réseau d' assainissement des eaux usées

Commune: Reugny
Carte n° 1 sur 1

VEOLIA

D9134 - REUGNY

RESEAU D'ASSAINISSEMENT

LEGENDE

Ouvrages

- Poste de relèvement
- Station d'épuration

Canalisations

- Eaux usées, Gravitaire
- Eaux usées, Refoulement

Branchements

- Eaux usées

Limites communales

Réseau d' eau potable

Commune : Reugny
Carte n° 2 sur 5
VEOLIA
D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY
RESEAU D'EAU POTABLE
LEGENDE
Ouvrage
Forage
Surpression
Usine de traitement
Réservoir
Réservoir (sur tour)
Hydrant
Bache incendie
Poteau incendie
Equipement Spécifique
Clapet
Purge
Ventouse
Vidange
Débitmètre
Vanne
Ouverte
Fermée
Canalisation
Limite communale

Commune : Chançay
Carte n° 3 sur 5
VEOLIA
D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY
RESEAU D'EAU POTABLE
LEGENDE
Ouvrage
Forage
Surpression
Usine de traitement
Réservoir
Réservoir
Réservoir (sur tour)
Hydrant
Poteau Incendie
Equipement Spécifique
Clapet
Purge
Ventouse
Vidange
Débitmètre
Vanne
Ouverte
Fermée
Canalisation
Limite communale

Commune : Reugny
Carte n° 4 sur 5

VEOLIA

D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY

RESEAU D'EAU POTABLE

LEGENDE

Hydrant
- Poteau incendie

Equipement Spécifique
- Purge
- Ventouse
- Vidange

Vanne
- Ouverte
- Fermée

Canalisation

Limite communale

Commune : Chançay
Carte n° 5 sur 5
VEOLIA
D1840 - SIAEP REUGNY CHANCAY
RESEAU D'EAU POTABLE
LEGENDE
Hydrant
Bache Incendie
Poteau Incendie
Equipement Spécifique
Purge
Ventouse
Vidange
Débitmètre
Vanne
Ouverte
Canalisation
Limite communale

commune de Véretz

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	*4590*
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*+ 0,8%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*1860*
		Dont résidences principales	*1753*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	*38*
		Dont logements vacants	*69*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: Cher est gérée par le syndicat intercommunal adduction eau potable et assainissement Azay-sur-Cher / Véretz. La gestion est déléguée à Véolia. Le réseau, de type séparatif, rejoins la station d'épuration de la commune.*
- Sources *: Portail de l'assainissement (assainissement.gouv)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*SIAEPA d'Azay-sur-Cher - Véretz*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	*2 994*
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2007)	*67*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*61,2 %*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau	*60,77 km*
		Type de réseau	*Unitaire / séparatif*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Collecte d'eaux parasites de pluie lors d'évènement pluvieux, mais également d'eau de nappes (RAD, 2018)* *Quelques points noirs sur le réseau nécessitant des currages réguliers (RAD, 2018)* *Difficultés ponctuelles liées aux terrains argileux limitant les capacités d'infiltration et entrainant des eaux parasitaires dans les réseaux destinés à l'eau usée (Atelier eau, 2022)* *Entrée d'eau claire dans les canalisations du réseau lorsque le Cher est en charge (Atelier eau, 2022)*

	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	*30/120*
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	-
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	-
Stations d' épuration	**Description du patrimoine**	Nom de la station	*Véretz, Beauregard*
		Localisation	*Véretz*
		Année de mise en service	*2009*
		Communes raccordées	*Azay-sur-Cher, Véretz*
		Type de traitement	*Boue activée aération prolongée, table d'égouttage*
		Point de rejet	*Le Cher*
		Production de boues	*140 TMS/an*
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*10 000 EH*
		Charge maximale en entrée en 2021	*5 859 EH*
		Capacité résiduelle en 2021	*4 141 EH*
		Taux de capacité résiduelle en 2021	*41,4 %*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
		Conformité en performance en 2021	✓
Principes d' évolutions retenus	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents prééprurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».	
	Stations d'épuration	Le projet de PLUi prévoit 2 zones AU dont la programmation est comprise entre 135 et 185 logements. La capacité restante est 4 141 EH.	
	Assainissement individuel	-	

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : Le réseau d'assainissement pluvial est géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement d'Azay-sur-Cher / Véretz. Des débordements lors d'orages ont été signalés sur cette commune lors des ateliers élus du PLUi ayant eu lieu en mars 2022.

- Sources *: Dernier schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales (2019)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Véretz*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du dernier Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur le territoire des communes d'Azay-sur-Cher et de Véretz (2019) « Une augmentation et une densification de l'habitat aura obligatoirement pour conséquence une augmentation des surfaces imperméabilisées, ainsi qu'une augmentation des volumes d'eaux pluviales à collecter. Par conséquent, il convient d'étudier l'impact du développement de ces zones ou des parcelles constructibles sur le fonctionnement du réseau d'eaux pluviales, afin d'établir des préconisations spécifiques et adaptées à tout futur projet d'aménagement. »		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Débordement lors d'orages*
Principes	**Principe de gestion**	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est également gérée par le SIAEPA Azay-sur-Cher – Véretz. Un captage constitué de trois forages en activité est présent sur la commune d'Azay-sur-Cher, et alimente les deux communes du syndicat. La gestion est déléguée à Véolia.*

- Sources *: RAD 2021, Etude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable (2022)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Véretz*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un schéma de distribution	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Desserte	Commune desservies	*Azay sur Cher, Véretz*
		Nombre d'habitants desservis (Véretz)	*4 630*
		Nombre d'abonnés (Véretz)	*1 951*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-

Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	*Duvellerie*	*Duvellerie*	*Duvellerie*
		Nom du forage	*F1*	*F3*	*F4*
		Localisation	*Azay-sur-Cher*	*Azay-sur-Cher*	*Azay-sur-Cher*
		Type de masse d'eau exploitée	*Souterraine*	*Souterraine*	*Souterraine*
		Masse d'eau exploitée	*Cénomanien*	*Turonien*	*Turonien*
		Captage de type prioritaire	✕	✕	✕
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	*09/10/2022*	*09/10/2022*	*28/01/2019*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	*90 m³/h*	*20 m³/h*	*40 m³/h.*
		Volume prélevé	*300 485 m³*	*54 344 m³*	*72 260 m³*
		Capacité résiduelle de production en 2021	-	-	-

Stockage et réseau	**Description du patrimoine**	Nombre d'ouvrages de stockage	*1*
		Détail des ouvrages de stockage	La Bourderie - réservoir
		Capacité de stockage	*1 000 m³*
		Longueur du réseau	*126 km de réseau sur les communes de Veretz et Azay-sur-Cher*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Qualité de l'eau distribuée en bout de réseaux : présence de composés, dureté* *Pas de rechargement de nappe au niveau communale car absence de remontées géologiques, précaution à prendre quant aux prélèvements dans la nappe du Cénomanien*
	Indicateurs de fonctionnement sur	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	*80*

les communes de Veretz et Azay-sur-Cher	Rendement du réseau de distribution	*80*
	Indice linéaire de perte en réseaux	*82,7%*
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	*1,97 m³/jour/km*
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*805 mètres linéaires*
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*100%*

➲ Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable de la commune de Véretz sont résumés ci-dessous.

Principes d' évolutions retenus	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*

Principes d' évolution retenus	-

Zonage et réseau d' assainissement des eaux usées

Zonage et réseau d' assainissement des eaux pluviales

Réseau d' assainissement des eaux pluviales

Zonage et réseau d' eau potable

Défense incendie

Communauté Touraine-Est Vallées

commune de Vouvray

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	*3294*
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*+ 0,8%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*1614*
		Dont résidences principales	*1417*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	*67*
		Dont logements vacants	*130*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: L'assainissement des eaux usées sur la commune de Vouvray est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. Le réseau, de type séparatif, rejoint la station d'épuration communale nommée « Pont de Cisse ».*
- Sources *: RAD 2021, Portail de l'assainissement (assainissement.gouv)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Vouvray*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	✓
	Extrait du Schéma directeur (2021) Le bourg de VOUVRAY, ses abords, plusieurs zones d'habitats et la Zone d'Activité de l'Etang Vignon sont desservis par un système d'assainissement collectif comprenant un réseau de collecte des eaux usées. Ce réseau aboutit ensuite à une station d'épuration située au Sud-Est du bourg, au niveau du sentier de la Solidarité, à proximité de la Cisse. **Extrait de l'annexe sanitaire du PLU en vigueur (2007)** L'objectif de la commune est d'assainir collectivement les vallées. En effet, la présence de nombreux coteaux rend difficile, si ce n'est impossible, les solutions d'assainissement individuel. Par ailleurs l'imbrication des exploitations viticoles et de l'habitat a orienté le choix vers une collecte conjointe des effluents domestiques et viticoles.		
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	*1 371*
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2006)	*263*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*19 %*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau	*29 134 mètres linéaires de réseau*
		Type de réseau	*Séparatif*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✕
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*

	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	*60/120*
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	*0 %*
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	*0 u / 100 km*
Stations d' épuration	**Description du patrimoine**	Nom de la station	*Vouvray, le Pont de Cisse*
		Localisation	*Vouvray*
		Année de mise en service	*2000*
		Commune raccordée	*Vouvray*
		Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Table d'égouttage Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation
		Point de rejet	*La Cisse*
		Production de boues	*56,6 TMS/an*
	Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*17 160 EH*
		Charge maximale en entrée en 2021	*8 025 EH*
		Capacité résiduelle en 2021	*9 135 EH*
		Taux de capacité résiduelle en 2021	*(53,2%)*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
	Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓
		Conformité en performance en 2021	✓
Principes d' évolutions retenus	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents prééprurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».	
	Stations d'épuration	Le projet de PLUi prévoit un minimum de 15 logements avec 1 zone AU. La capacité restante est de 4 141 EH.	
	Assainissement individuel	-	

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : La gestion des eaux pluviales sur la commune de Vouvray est gérée par la commune. Le débordement de fossés constitue le seul dysfonctionnement notable ayant été signalé sur le réseau d'eau pluviale de la commune.

- Sources *: Extrait du dernier schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales en date (2021)*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Vouvray*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✓
		Existence d'un zonage	✕
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Extrait du Schéma directeur (2021) En matière d'eaux pluviales, le bourg présente un réseau de collecte dense qui s'est développé parallèlement à l'urbanisation. Sur le reste du territoire communal, les eaux de pluies sont collectées et évacuées par un réseau de fossés ruraux et routiers, ponctuellement busés au passage des hameaux.		
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Débordements de fossés*
Principes	**Principe de gestion**	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.	
	Exutoire des eaux pluviales	-	

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La compétence alimentation en eau potable est géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vouvray, Vernou-sur-Brenne. La gestion est délégué à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. Trois forages en activité sont présents sur la commune de Vouvray et alimentent les communes de Vouvray, Vernou-sur-Brenne et Chancay.*

- Sources *: RAD 2021, DUP des 3 forages présents sur la commune*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*SIAEP de Vouvray, Vernou-sur-Brenne*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✕
		Existence d'un schéma de distribution	✕
		Existence d'un zonage	✕
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Desserte	Communes desservies	*Vouvray, Vernou-sur-Brenne, Chançay, Rochecorbon*
		Nombre d'habitants desservis	*3 316*
		Nombre d'abonnés	*1 736*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-

Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	*Vouvray - Bec de Cisse*	*Vouvray - Grèves des Tuileries*	*Vouvray - Miauzay*
		Nom du forage	*Bec de Cisse*	*Grèves des Tuileries*	*Miauzay*
		Localisation	*Vouvray*	*Vouvray*	*Vouvray*
		Type de masse d'eau exploitée	*Souterraine*	*Souterraine*	*Souterraine*
		Masse d'eau exploitée	*Alluvions*	*Alluvions*	*Cénamonien*
		Captage de type prioritaire	✕	✕	✕
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	*05/12/2005*	*05/12/2005*	*05/12/2005*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	*90m³/h*	*70m³/h*	*60 m³/h*
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-	-	-
		Volume prélevé	*163 417 m³*	*279 270 m³*	*144 356 m³*
		Capacité résiduelle de production en 2021	-	-	-

Stockage et réseau	**Description du patrimoine**	Nombre d'ouvrages de stockage	*6*					
		Détail des ouvrages de stockage	*La Joubardière Réservoir*	*La Touche Réservoir*	*La Gaudrelle Réservoir*	*L'Epinay Réservoir*	*Miauzay bâche*	*Miauzay Réservoir*
		Capacité de stockage	*100 m³*	*400m³*	*100 m³*	*800 m³*	*80 m³*	*200 m³*
		Longueur du réseau	*144 km*					
	Dysfonctionnements communiqués lors	Existence de dysfonctionnements notables	✓					

des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Détails	*Qualité de la ressource : pollutions possibles de l'eau provenant des Alluvions de la Loire, dégradation de la qualité des eaux observée par l'ARS*
Indicateurs de fonctionnement sur les quatre communes	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	*80*
	Rendement du réseau de distribution	*70 6%*
	Indice linéaire de perte en réseaux	*3 75 m³/jour/km*
	Renouvellement des réseaux d'eau potable	*0 mètres linéaires sur l'année 2021*
	Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*100%*
	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*100%*

➲ Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des quatre communes du syndicat sont résumés ci-dessous.

Principes d' évolutions retenus	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*
Principes d' évolution retenus	-		

Zonage d' assainissement des eaux usées

Réseau d' assainissement des eaux usées

Réseau d' assainissement des eaux pluviales

Réseau d' eau potable

commune de Vernou-sur-Brenne

Profil urbanistique	**Démographie**	Nombre d'habitants en 2020	*2769*
		Taux de variation annuelle moyen de la population entre 2014 et 2020	*+ 0,5%*
	Logements	Nombre de logements en 2020	*1332*
		Dont résidences principales	*1187*
		Dont résidences secondaires et logement occasionnel	*55*
		Dont logements vacants	*91*

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

- Résumé des tableaux ci-dessous *: L'assainissement des eaux usées sur la commune de Vernou-sur-Brenne est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. La commune possède trois stations d'épurations et un réseau de type séparatif.*
- Sources : *Portail de l'assainissement (assainissement.gouv), RPQS 2022*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Vernou-sur-Brenne*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*collecte / transport / dépollution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Assainissement collectif	Nombre d'abonnés	*1057*
	Assainissement non collectif	Nombre d'habitations non raccordées (état des lieux de 2005-2006)	*377*
		Adhésion au SPANC	✓
		Taux de conformité ANC en 2022	*27 %*
Réseaux	**Description du patrimoine**	Longueur du réseau	*23*
		Type de réseau	*Séparatif / unitaire*
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✕
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
	Indicateur de fonctionnement	Point de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	*30*
		Taux de renouvellement du réseau en 2021 sur 5 ans	-
		Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseaux	-

S	Nom de la station	*La Justice*	*La Butte aux trésors*	*Le Patisse de Cousse*

Description du patrimoine	Localisation	*Vernou-sur-Brenne*	*Vernou-sur-Brenne*	*Vernou-sur-Brenne*
	Année de mise en service	*2000*	*2011*	*2011*
	Commune raccordée	*Vernou-sur-Brenne*	*Vernou-sur-Brenne*	*Vernou-sur-Brenne*
	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge) Table d'égouttage	Filtres Plantés Filtres plantés de roseaux	Filtres Plantés Filtres plantés de roseaux
	Point de rejet	*La Cisse*	*La Brenne*	*La Brenne*
	Production de boues	*17 TMS/an*	*0*	*0*
Capacité d'assainissement	Capacité nominale en 2021	*10 000 EH / 3500 EH hors vendange*	*300 EH*	*250 EH*
	Charge maximale en entrée en 2021	*3 319 EH*	*0 EH*	*0 EH*
	Capacité résiduelle en 2021	*6 681 EH / 181 EH hors vendange*	*300 EH*	*250 EH*
	Taux de capacité résiduelle en 2021	*(66% / 95% hors vendange)*	*(100%)*	*(100%)*
Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	×	×	×
	Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*
Indicateur de fonctionnement	Conformité en équipement en 2021	✓	✓	✓
	Conformité en performance en 2021	✓	✓	✓

Principes d' évolutions retenus	**Zonage d'assainissement des eaux usées**	« Toute construction ou installation requérant un assainissement des eaux usées doit être raccordée au réseau public. Si le réseau public n'existe pas, le traitement de toutes les eaux usées est obligatoire et doit être réalisé par un système conforme à la législation en vigueur. » Le règlement spécifie également pour les eaux résiduaires des activités « Les installations ne doivent rejeter au réseau public d'assainissement que des effluents préépurés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. ». De même pour les eaux de piscine « L'eau de vidange des piscines sera déversée vers le milieu naturel par le réseau d'eaux pluviales si le réseau est de type séparatif, sinon par infiltration sur le terrain. Les eaux ainsi rejetées dans le milieu naturel doivent répondre quantitativement et qualitativement aux normes en vigueur (neutralisation des excès de produit de traitement notamment). Les eaux de lavage des filtres doivent être rejetées au réseau public d'assainissement des eaux usées s'il existe ou vers l'installation d'assainissement autonome ou un autre système adapté. ».
	Stations d'épuration	Aucune zone AU n'est envisagée sur la commune.
	Assainissement individuel	-

GESTION DES EAUX PLUVIALES

- Résumé des tableaux ci-dessous : *L'assainissement des eaux usées sur la commune de Vernou-sur-Brenne est géré par la commune. La gestion est déléguée à Véolia. La commune possède trois stations d'épurations et un réseau de type séparatif.*

- Sources *: Portail de l'assainissement (assainissement.gouv), RPQS 2022*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Vernou-sur-Brenne*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	-
		Existence d'un zonage (schéma de principe)	✓
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✕
		Détails	*Pas de dysfonctionnements notables signalés*

Principes	**Principe de gestion**	La récupération des eaux pluviales est recommandée. Sous réserve des conditions de sa possibilité (nature du sol, du sous-sol, présence de risques, etc.) l'infiltration sur le terrain doit être recherchée. En cas d'impossibilité : - si un réseau public est réalisé, le raccordement est obligatoire ; - si le réseau public n'existe pas, ou est insuffisant, les aménagements nécessaires au libre écoulement des eaux pluviales doivent être réalisés sur le terrain et répondre aux caractéristiques du terrain ainsi qu'à l'opération projetée.
	Exutoire des eaux pluviales	-

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Résumé des tableaux ci-dessous *La compétence alimentation en eau potable est géré par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vouvray, Vernou-sur-Brenne. La gestion est déléguée à Véolia pour la production, le transfert et la distribution. Aucun ouvrage de production ni de stockage ne sont présents sur la commune.*

- Sources *: RAD 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*Vernou-sur-Brenne*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Compétences	*Production/ transfert/ distribution*
		Délégataire	*Véolia*
	Planification	Existence d'un schéma directeur	✕
		Existence d'un schéma de distribution	✕
		Existence d'un zonage	✕
		Existence du plan des réseaux	✓
		Existence d'un plan informatisé SIG	-
	Desserte	Commune desservies	*Vernou-sur-Brenne*
		Nombre d'habitants desservis	*2 751*
		Nombre d'abonnés	*1 455*
		Dont non domestique	-
		Nombre d'habitations non raccordées	-
	Défense incendie	Nombre d'hydrants sur la commune	-
		Taux de conformité des hydrants sur la commune	-

Ressources et traitement	**Description du patrimoine**	Nom du site de prélèvement	-
		Nom du forage	-
		Localisation	-
		Type de masse d'eau exploitée	-
		Masse d'eau exploitée	-
		Captage de type prioritaire	-
	Capacité de prélèvement	Arrêté de DUP	-
		Volume de prélèvement autorisé maximal (DUP)	-
		Volume de prélèvement autorisé maximal (SDAGE)	-
		Volume prélevé	-
		Capacité résiduelle de production en 2021	-

Stockage et réseau	**Description du patrimoine**	Nombre d'ouvrages de stockage	-
		Détail des ouvrages de stockage	-
		Capacité de stockage	-
		Longueur du réseau	-
	Dysfonctionnements communiqués lors des ateliers élus du PLUi (03/2022)	Existence de dysfonctionnements notables	✓
		Détails	*Qualité de la ressource : pollutions possibles de l'eau provenant des Alluvions de la Loire, dégradation de la qualité des eaux observée par l'ARS*
	Indicateurs de fonctionnement	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	*80*

Rendement du réseau de distribution	*70 6%*
Indice linéaire de perte en réseaux	*3 75 m³/jour/km*
Renouvellement des réseaux d'eau potable	*0 mètres linéaires sur l'année 2021*
Conformité microbiologique de l'eau du robinet	*100%*
Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	*100%*

- Les différents volumes assurant l'alimentation en eau potable des quatre communes du syndicat sont résumés ci-dessous.

Principes d' évolutions retenus	**Réseau et distribution**	Toute construction ou installation requérant une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable. Une disconnexion totale des réseaux d'eau potable avec ceux présentant un risque chimique ou bactériologique doit être mise en place.
	Besoin en eau et ressources disponibles	Au regard de l'évolution de la population, la consommation en eau potable est susceptible d'augmenter. En 2020, 38 234 habitants étaient desservis sur le périmètre de la CCTEV (hors Larçay est desservi par les captage de Tours Métropole). En 2020, le volume d'eau consommé s'élevait à 2 556 036 m³, soit environ 183 L/hab/j. Sur cette base, l'augmentation de la population attendue induirait une augmentation de 271 788 m³ par an, soit une augmentation de +11% environ. Le territoire a la capacité de produire 10 061 890 m³ (volume autorisé). En théorie, le territoire a la capacité de produire de l'eau potable pour l'augmentation des habitants envisagée à l'horizon 2034. Toutefois, les conséquences du réchauffement climatique et notamment les épisodes de sécheresse remettent en question la disponibilité de la ressource en eau. Le projet Explore 2070, qui s'est appuyé sur sept modèles de climat issus du scénario médian d'émission de gaz à effet de serre (4e rapport du Giec), a déjà estimé que le réchauffement climatique pourrait d'ici à une cinquantaine d'années diminuer la recharge en eau des aquifères de 10 à 25%. Et donc, mécaniquement, entraîner une baisse du niveau des nappes. Actuellement, sur le territoire de la CCTEV, aucune étude n'est disponible pour évaluer de façon quantitative la baisse de la ressource eau.
	Défense incendie	-

GESTION DES DECHETS

- Résumé des tableaux ci-dessous : *La gestion des déchets sur le territoire de la CCTEV est une compétence intercommunale, déléguée à différentes entreprises. L'intercommunalité possèdent deux déchetteries sur son territoire, les habitants ayant également accès aux déchetteries situées à Choisille et Saint-Pierre-des-Corps, gérées par Tours Métropole Val de Loire.*

  Le traitement des déchets collectés dépend du type de déchets. Les ordures ménagères sont stockées à Sonzay, dans une installation de stockage de déchets non dangereux ; les emballages papiers sont triés au centre de tri Valorpole, au Mans ; le verre collecté est repris par Verralia pour être revalorisé. Les déchets collectés en déchetterie peuvent être compostés, stockés, traités, incinérés ou encore repris par des entreprises (ferraille, valorisation agricole).

  Le service déchets ménagers de la CCTEV lance également ponctuellement des opérations de vente de composteur individuels.

- Sources *: Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés CCTEV 2021*

Généralités	**Gestion**	Unité de gestion	*CCTEV*
		Mode de gestion	*Délégation*
		Délégataire	*Suez, Véolia propreté, Le Relais 37*
	Production sur le territoire de la CCTEV	Production annuelle par habitant en 2021	*191,5 kg/hab*
		Production annuelle totale en 2021	*7 738,43 tonnes*
	Collecte sur le territoire de la CCTEV	Type de collecte	*Porte-à-porte, apport volontaire, déchetterie*
		Type de déchets collectés	*DMA, emballages/papier, verre, textile, déchets verts, D3E, autres*
	Equipement sur le territoire de la CCTEV	Nombre de déchetteries	*2*
		Localisation des déchetteries	*Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire*
		Autre équipement	*1 plateforme saisonnière dédiée aux végétaux (Azay-sur-Cher), 2 bennes saisonnières dédiées aux végétaux (Monnaie)*

Principes d' évolution retenus	-

Réseau d' assainissement des eaux usées

DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ELABORATION

Commune de
Vernou-sur-Brenne

Réalisation:

URBAN LSM
9, rue du Point
37140 BOURGUEIL
Tél: 02 47 95 57 05
Fax: 02 47 95 57 16
Mél: contact@urban-lsm.fr

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal,
en date du
approuvant le projet d'élaboration du PLU.
Le Maire,
Jean HUREL

Echelle:
1:3 000
1 cm = 30 mètres

Plan des eaux usées

Le territoire communal et les vallées

Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés – 2013

5.3

Refoulement
Unitaire

Sources: Plans du POS (2001) et Veilleux Environnement (2014)

Zonage d' assainissement des eaux usées

Zonage d' assainissement des eaux pluviales

Réseau d' eau potable